



I PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° 201 I

I De la COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE I

I Le 27 février 2023 à 19 h 00 I

Salle de l'Albanais, à la Communauté de Communes, 3 Place de la Manufacture à Rumilly (74150)

Séance publique

Le 27 février 2023 à 19h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de l'EPCI, 3 place de la Manufacture à Rumilly (74150), sous la Présidence de M. Christian HEISON, Président.

- Nombre de membres en exercice : 41
- Nombre de membres présents : 31
- Date de la convocation : 21 Février 2023

Liste des membres présents avec voix délibérative :

DUMONT Patrick, ROLLAND Alain, LOMBARD Roland, KENNEL Laurence, LACOMBE Jean-pierre, DAUNIS Christiane, FAVRE Jean-pierre, BLOCMAN Jean-michel, VIBERT Martine, HEISON Christian, DÉPLANTE Daniel, MONTEIRO-BRAZ Miguel, BONANSEA Monique, TURK-SAVIGNY Eddie, BOUKILI Manon, DUMAINE Fanny, STABLEAUX Marie, ABRY Michel, DULAC Christian, LABORIER Edwige, BERNARD-GRANGER Serge, HECTOR Philippe, PERISSOUD Jean-François, TRANCHANT Yohann, BOUCHET Geneviève, BISTON Sylvain, MUGNIER Joël, RAVOIRE François, PAILLE Françoise, DERRIEN Patrice, VENDRASCO Isabelle

Liste des membres excusés :

- MME ROUPIOZ Sylvia qui a donné pouvoir à M. HEISON Christian
- M. BASTIAN Patrick qui a donné pouvoir à M. LOMBARD Roland
- MME CINTAS Delphine qui a donné pouvoir à M. TURK-SAVIGNY Eddie
- M. TRUFFET Jean-Marc qui a donné pouvoir à MME DUMAINE Fanny
- MME CHAL Ingrid qui a donné pouvoir à MME STABLEAUX Marie
- MME CROENNE Astrid qui a donné pouvoir à M. BERNARD-GRANGER Serge
- M. DUPUY Grégory
- MME COGNARD Catherine
- M. CLEVY Yannick
- MME GIVEL Marie

- ❑ **19 h : ouverture de la séance publique**
- ❑ **Désignation d'un(e) secrétaire de séance :**
→ M. Christian DULAC a été élu secrétaire de séance.
- ❑ **Le procès-verbal du conseil communautaire du 30 janvier 2023 sera soumis à approbation du prochain conseil communautaire.** Dans cette attente, les délibérations du 30 janvier sont consultables sur le site internet de la communauté de communes (<http://www.rumilly-terredesavoie.fr/Communaute-de-communes/Publications/Publication-des-actes-administratifs-deliberations-decisions-arretes-proces-verbaux/Deliberations>).

Sujets soumis à délibérations

1. Finances : Débat d'Orientations Budgétaires 2023 avec vue prospective 2024 à 2027

Rapporteur : M. François RAVOIRE, Vice-président

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale car il traduit financièrement le choix politique des élus. Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape.

Chaque année, un débat sur les orientations budgétaires (DOB) de la Communauté de Communes est inscrit à l'ordre du jour avec la présentation au conseil communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil communautaire, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8 du CGCT.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique du conseil.

Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Il est transmis au représentant de l'Etat et fait l'objet d'une publication.

Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale. Les lieux de mise à la disposition du public sont le siège de l'EPCI et les mairies des communes membres de l'EPCI.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des données financières du rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération, le conseil communautaire débat des orientations budgétaires 2023 concernant chacun des budgets de la communauté de communes. Le débat sera inscrit au procès-verbal de séance.

Au titre des interventions :

- Budget principal / Protection et mise en valeur de l'environnement (475 860 € 00)

Monsieur Serge BERNARD-GRANGER demande si les besoins financiers du SMIAC sont connus ou s'il s'agit d'une enveloppe estimée ?

Monsieur Yohann TRANCHANT lui indique qu'il y a une communication qui se fait entre les services sur les prévisions. Le SMIAC vote son budget le 28 février et les chiffres concordent.

- Aménagement du territoire, Urbanisme et Habitat

Monsieur Serge BERNARD-GRANGER demande ce que signifie le suivi de l'artificialisation des sols ?

Monsieur François RAVOIRE répond qu'il s'agit de surveiller ce qui est artificialisé dans les sols.

En réponse à Monsieur Serge BERNARD-GRANGER, Monsieur François RAVOIRE lui confirme que la Communauté de Communes est bien concernée par ce suivi.

- Service à la population / Partenariat avec Serenity.dom (70 000 €)

Monsieur Christian DULAC demande à quoi est dû le déficit de SERENITY.DOM ?

Madame Laurence KENNEL explique qu'il est lié aux difficultés qu'ils rencontrent en termes de recrutements, mais elle précise qu'ils ont une assez bonne dynamique. Depuis le mois de janvier 2023, ils commencent à recruter du monde. Suite à la dernière assemblée générale, pour elle, c'est sur le point d'être réglé.

Monsieur Christian DULAC demande si l'indemnisation kilométrique des salariés a été revalorisée ? Il demande s'ils se sont préoccupés de toutes ces personnes qui travaillent, des aînés, qui selon lui, sont un peu laissés de côté.

Madame Laurence KENNEL explique qu'il y a une réflexion qui commence à être menée avec le pôle transports pour permettre à ces travailleurs de se déplacer à vélo. Elle ajoute qu'ils ont aussi une problématique au niveau des membres du bureau, qui commence à être anciens, et ils aimeraient bien qu'il se renouvelle. Elle est d'avis que cela peut relancer une nouvelle dynamique malgré qu'il le soit déjà.

Monsieur le Président indique qu'il y a la libre administration des collectivités territoriales, et la libre administration des associations. Il ajoute que même s'il est possible de les suivre, il y a une limite au financement de l'association par la collectivité.

Monsieur Christian DULAC indique comprendre mais que la problématique était que ces personnes qui viennent aider les aînés, ont été démoralisées du fait qu'elles aient des frais supplémentaires pour leurs déplacements, même si elles sont indemnisées au minimum. Cela a engendré ensuite un problème de personnel, et fait que les aînés n'ont pas été suivis. Certaines familles ont dû prendre en charge leur parent, car il y avait de moins en moins de personnes pour intervenir auprès d'eux. Il souligne l'importance de se pencher sur le sujet car dans le futur, chacun deviendra un aîné. Il indique que ces personnes doivent être aidées et qu'il faut faire le maximum.

- Contingent d'incendie (959 119 €)

Monsieur Serge BERNARD-GRANGER demande comment est calculé ce contingent ? Si c'est à la population ?

Monsieur François RAVOIRE lui confirme que qu'il est calculé à l'habitant.

- Mutualisation des services : réflexion sur le coût du service informatique mutualisé

Monsieur Philippe HECTOR demande comment va se mener l'étude sur le service informatique ?

Monsieur François RAVOIRE répond qu'il s'agira d'un audit externe. Il ajoute que l'an passé, il y a eu une augmentation de 70 000 euros, et il indique qu'il a souhaité qu'un audit soit fait sur ce sujet.

- ZOOM SUR LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT : partenariat avec le CAE

Monsieur Serge BERNARD-GRANGER souhaite intervenir au sujet du CAE. Le Président avait dit que la compétence commerce serait transférée à la Communauté de communes en 2022, il veut savoir où cela en est.

Monsieur le Président admet l'avoir dit et ajoute qu'il avait annoncé encore beaucoup plus tôt. C'était une discussion de début de mandat. Il faudra sans doute passer par un schéma commercial pour expliquer les souhaits de réalisation à l'échelle de l'intercommunalité et rassurer les communes rurales sur leur capacité à intégrer des multiservices par exemple. De manière concrète et très réglementaire, la compétence a été maintenue aux communes, et même si la volonté du début de mandat était de la transférer vers la Communauté de communes très rapidement, cela nécessite du travail sur la vision du commerce sur l'ensemble du territoire. Il ajoute qu'il y avait juste une interrogation mais pas d'inquiétude pour que cela se fasse.

Monsieur Serge BERNARD-GRANGER répond qu'il n'est pas inquiet mais que quand des choses sont annoncées, il aime bien que cela aboutisse.

Monsieur le Président indique que la demande de l'ensemble des Maires d'avoir un schéma commercial avant que cette compétence devienne intercommunale est intéressante.

- ZOOM SUR LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT : subvention au GFA

Monsieur Christian DULAC est d'avis que dès qu'à l'instant où l'argent est investi pour les jeunes, il trouve cela bien. Il précise néanmoins que de passer de 50 000 euros de subvention à 100 000 euros l'interpelle. Il précise que la différence est grande et se pose la question de savoir s'il est vraiment nécessaire de leur donner 50 000 euros cette année. Il demande s'il ne serait pas plutôt possible de donner ces 50 000 euros sur deux ans par exemple ?

Monsieur François RAVOIRE, en réponse, lui indique que leur déficit est de 50 000 euros.

Monsieur Serge BERNARD-GRANGER s'interroge sur l'équité auprès des autres associations du territoire. Il dit que le football est privilégié, que c'est bien pour eux, mais qu'il y a d'autres associations qui œuvrent pour les jeunes, dans les gymnases, et à d'autres endroits.

Monsieur François RAVOIRE répond qu'il n'y a pas de demande particulière d'autres associations, pas de déficit.

Monsieur Michel ABRY est d'avis que dans ce cas, c'est pour « boucher un trou ».

Monsieur François RAVOIRE indique que sinon il faut que le GFA réduise son allure, qu'il passe de 800 jeunes à 400 mais que cela voudrait dire qu'il y aura 400 jeunes dehors.

Monsieur Michel ABRY souligne le geste qui le dérange est de demander 50 000 euros parce qu'ils sont en déficit. Il s'interroge sur ce qu'ils demanderont la prochaine fois si leur déficit se creuse encore.

Monsieur François RAVOIRE explique que cela ne se produira pas à chaque fois, que la Communauté de communes saura aussi dire stop.

Monsieur Christian DULAC demande si la Communauté de communes a un regard sur les dépenses ?

Monsieur François RAVOIRE confirme que oui.

Monsieur Christian DULAC trouve cela important de manière à pouvoir voir et leur dire de faire attention à leurs dépenses en leur expliquant que l'argent n'est pas extensible, que c'est le produit des impôts. Il précise que même s'il dit cela, il ne s'attaque pas à un club en particulier. Mais il pense qu'il faut faire attention à ce que leurs dépenses, d'année en année, n'évoluent pas, surtout que la Communauté de communes sait ce qui l'attend avec les autres projets à venir.

Monsieur François RAVOIRE indique que l'idée c'est un coup de pouce, mais que même si le club vient à grandir encore, la Communauté de communes ne sera pas en mesure de les aider à nouveau et dira donc stop.

Monsieur Joël MUGNIER ajoute que la raison du déficit est qu'il y a de plus en plus de licenciés, donc il ne faut pas voir cela comme un trou à combler.

Monsieur le Président souhaite intervenir pour rassurer sur l'équité. Il rappelle que le GFA est d'intérêt communautaire depuis la première convention de la création du centre de formation. Contrairement à toutes les autres disciplines, l'intérêt communautaire avait été délibéré au Conseil communautaire pour soutenir le centre de formation. Il indique que les élus communautaires ont voulu aider à la création de ce centre de formation.

Il ajoute ensuite que depuis quatre ans, le GFA est d'intérêt communautaire, contrairement au rugby ou au basket par exemple. Il indique qu'il pourrait être imaginé, par cet intérêt communautaire, que l'intercommunalité devienne la collectivité correspondante du GFA. Il précise qu'aujourd'hui il y a une seule commune qui finance le GFA dans son fonctionnement mais dans le futur ce sera peut-être cela. L'évaluation à 50 000 euros pour le centre de formation correspondait à 400 jeunes, aujourd'hui ils sont plus de 800. Il précise qu'ils n'ont pas demandé 50 000 euros mais 200 000 euros. Il explique que de fait, le choix de leur attribuer 50 000 par rapport à leur demande est raisonnable. Il précise que l'intérêt communautaire peut aussi engager d'autres clubs quand il y a un vrai projet sportif. Cela peut engager d'autres disciplines importantes et majeures à développer un projet éducatif.

Monsieur Philippe HECTOR rappelle que tous ont déjà traité des demandes de subvention, il est bien connu que certains demandent plus pour avoir un minimum.

19h48 : arrivée de Mme Françoise PAILLE.

- Piscine : Equipements sportifs - 1 691 405 € - Centre aquatique

Monsieur François RAVOIRE précise que la Communauté de Communes est en train de rechercher des subventions auprès du département et de la Région (1 500 000 euros), ainsi qu'auprès de l'Europe pour récupérer des fonds. Il rapporte que des échanges ont eu lieu avec la Communauté de communes de Thionville où un équipement sportif aquatique vient d'ouvrir. Ils ont eu 40 % de subvention. Il faut monter les dossiers même si les dossiers européens sont compliqués et il faut « s'accrocher ». Il existe des fonds participatifs pour aider les collectivités ; cette possibilité sera étudiée en bureau exécutif. Il précise que cela peut concerner des habitants ou bien des entreprises. La Communauté de Communes de Thionville s'est lancée là-dedans, et si la volonté pour la Communauté de Communes est que cela fonctionne, selon lui, « il faut mouiller la chemise » auprès des entreprises et des habitants pour que ce fonds participatif soit suffisamment abondé. Il est d'avis que cela peut marcher, mais qu'il faut y croire et être dynamique dans ce sens.

Monsieur Christian DULAC fait remarquer que vu l'emplacement de la piscine, cela pourrait attirer les populations d'Alby-sur-Chéran et d'Albens. Il demande s'il n'y aurait pas moyen, si cela attire Alby-sur-Chéran, d'aller vers le Grand Annecy pour voir s'ils peuvent nous aider en participant ?

Monsieur François RAVOIRE indique qu'il est possible de faire comme cela, ou alors de mettre en place un tarif différencié.

Monsieur le Président indique que le Grand Annecy n'a pas la compétence.

Monsieur Christian DULAC exprime qu'un élu du canton d'Alby lui avait dit d'essayer de demander, que ça valait le coup parce qu'eux étaient un peu embêtés car ils doivent refaire des centres aquatiques par rapport à leur population sur tout le Grand Annecy, y compris Alby. Il a conseillé de demander en disant que peut-être cela pourrait marcher.

Monsieur le Président répond que Grand Annecy n'a pas compétence pour réaliser un tel ouvrage. Il affirme que c'est assez étonnant mais qu'ils ont entendu parler de certaines communes comme Poisy, mais de manière individuelle. Par contre, il précise que sur l'investissement, la Communauté de communes s'est lancée en solitaire, ce qui lui permet de maîtriser la définition de l'équipement. Il précise que sur le fonctionnement et le prix des billets il y aura une différence. Son avis est qu'il faudra trouver une solution pour qu'il y ait une différence entre les collectivités qui ont participé à la création de l'infrastructure, et les autres collectivités dont les habitants pourront en bénéficier. Cela se fera par convention. Il explique qu'il y a d'autres thématiques pour lesquelles la Communauté de communes en a trouvé, notamment comme la déchèterie. Il est possible de trouver des conventions de partenariat avec les voisins du territoire pour dire que la collectivité participe à un déficit de fonctionnement. Pour lui, c'est normal que les habitants qui auront financé la structure bénéficient d'un avantage particulier, au moins sur le billet d'entrée.

Monsieur Serge BERNARD-GRANGER indique que ce qu'ils avaient reçu dans les documents mentionnait un coût total du projet à hauteur de 17 millions d'euros, et que là il est indiqué 16 millions. Il souhaite savoir s'il s'agit de 17 millions ou 16 millions ?

A la demande de M. le Président, Madame Nathalie LONGERET-CHAVANEL, Directrice financière prend la parole et précise qu'il faut rajouter un million concernant le foncier.

Monsieur Serge BERNARD-GRANGER demande si les 16 millions d'euros représentent une enveloppe maximum ou une estimation, et s'il est possible qu'au final le montant soit plus élevé ?

Monsieur François RAVOIRE indique que le souhait est de rester dans cette enveloppe.

Monsieur le Président s'adresse à Monsieur Serge BERNARD-GRANGER en lui disant qu'il a déjà géré des opérations d'ampleur et qu'il doit donc savoir ce qu'il en est.

Monsieur Patrice DERRIEN indique qu'ils auront cette réponse lorsque les marchés de travaux seront lancés et reçus. Il est d'avis que par les temps qui courent, il est possible qu'il y ait une augmentation de 10 à 20%. Il demande si en termes de participation il ne serait pas possible de faire participer les gens qui construisent des piscines individuelles ?

Monsieur le Président indique qu'il s'attendait à cette intervention.

Monsieur François RAVOIRE conclut en disant que sur ces sommes là, il faut vraiment aller chercher des subventions. Selon lui, cela changera tout pour la suite.

- Politique du logement et du cadre de vie – Aire de grands passages

Monsieur François RAVOIRE indique que le projet d'agrandissement de l'aire est différé.

Monsieur Michel ABRY demande s'il y a une obligation de l'agrandir ?

Monsieur François RAVOIRE lui indique que non.

Monsieur le Président répond que la Communauté de Communes est conforme au schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

- Fiscalité

Monsieur François RAVOIRE indique que deux scénarios sont proposés par la Commission des finances pour l'augmentation de la fiscalité : soit dans le premier scénario, trois augmentations de 20 % chaque année de 2024 à 2026 sur les taux pour pouvoir faire face aux échéances.

Il précise que la Commission finances est plutôt favorable à un lissage sur 2024 et 2025. Des échanges ont eu lieu avec le Cabinet Ressources Consultants qui conseille aussi d'augmenter les taux et d'emprunter rapidement. L'idée est d'aller solliciter les banques le plus rapidement possible pour leur présenter le projet et pour étaler leurs emprunts. Il précise que s'ils sont d'accord, il faudrait lancer l'emprunt dès 2023 pour anticiper et ne pas se retrouver à demander une plus grosse somme en 2024.

Monsieur Serge BERNARD-GRANGER intervient sur l'estimation liée à l'augmentation et demande si cela est en rapport avec les bases existantes ? Il rappelle que le taux est voté par les élus et que les bases sont réévaluées. Il indique que les 136 euros par personne correspondent aux bases actuelles.

Madame Nathalie LONGERET-CHAVANEL répond que pour les simulations, des valeurs moyennes ont été prises sur les bases actuelles.

Monsieur François RAVOIRE ajoute qu'il n'est pas possible de maîtriser l'inflation et que si en 2024, le taux d'inflation augmente, il faudra s'adapter.

Monsieur Philippe HECTOR rappelle qu'il est favorable à une piscine couverte mais que malgré tout, il y avait d'autres scénarios à envisager selon lui, sans avoir besoin d'en venir à des augmentations. Il rappelle que l'inflation a augmenté de 15 % en un an et que cela concerne tout le monde, que c'est énorme et que cela engendre le fait que tout le monde doit constamment mettre la main au portefeuille. Aujourd'hui, il faut soit se priver sur la nourriture, soit sur le chauffage ou autre. Il pense qu'il y avait d'autres scénarios à investiguer avant de mettre les gens dos au mur en leur disant qu'il n'y a plus le choix, qu'il faut augmenter les taux. Il regrette cette attitude.

Monsieur François RAVOIRE lui répond qu'il peut regretter, mais qu'il est difficile de faire une piscine à 3 000 euros, sauf s'il s'agit d'en mettre une gonflable...

Monsieur Philippe HECTOR rétorque que ce n'est pas ce qu'il dit, qu'il faut être lucide et qu'il y avait d'autres scénarios qui étaient beaucoup moins élevés en termes de budget et qui permettait bien de réaliser une piscine couverte.

- Budgets annexes

- BUDGET ELIMINATION ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

Monsieur Philippe HECTOR demande si pour le ramassage des déchets, il est prévu de changer de prestataire ?

Monsieur Yohann TRANCHANT explique qu'aujourd'hui, ce n'est pas la Communauté de Communes qui est titulaire du contrat. Pour le ramassage des ordures ménagères, la Communauté de Communes est en régie directe et la compétence tri sélectif dépend du SIVALOR qui externalise avec des prestataires privés. Le contrat est arrivé à échéance fin 2022, et tout le monde l'a d'ailleurs très mal vécu car le prestataire qui était en place n'a pas fini sa prestation. Au 1^{er} janvier 2023, un nouveau prestataire est arrivé. Il est étudié la possibilité de reprendre cette part de compétence pour que la Communauté de Communes soit commanditaire de la prestation de collecte des ordures ménagères, du tri sélectif, en dehors du verre qui resterait géré par le SIVALOR.

Monsieur Michel ABRY souhaite savoir s'il y a des amendes pour ces prestataires qui ne ramassent pas les conteneurs pleins ?

Monsieur Yohann TRANCHANT explique que l'une des raisons pour laquelle le prestataire n'a pas fini sa mission en 2022 est qu'il est en contentieux avec le SIVALOR. Le SIVALOR a été transparent avec la Communauté de Communes en remettant à chaque fois des copies des mises en demeure qu'il faisait auprès du prestataire parce qu'il y a eu l'épisode de décembre 2022 mais avant celui-ci, il y avait eu aussi l'épisode durant cet été, ainsi que d'autres auparavant. Cet été, le SIVALOR avait mis en demeure le prestataire de venir faire les collectes mais il n'a pas voulu les faire. Le SIVALOR a donc pris un autre prestataire en dépannage et a enlevé cette somme-là du titulaire du contrat, d'où le contentieux qu'il y a entre eux.

Monsieur Philippe HECTOR, au sujet du taux de couverture, demande dans le cas du dépassement de 115 %, s'il y a un risque juridique et comment cela se traduit ?

Monsieur François RAVOIRE lui indique qu'il est possible d'être pénalisé. La Préfecture est très regardante. L'idée est juste de couvrir les dépenses.

Monsieur Philippe HECTOR indique que ce tableau illustre bien la TEOM avec une ou plusieurs personnes dedans. Une base locative à 1 000 euros, ce n'est pas une maison avec 150 m² où il y a 4 ou 5 personnes. Il conclut en disant qu'il avait dit qu'il n'aborderait pas ce sujet [de la tarification incitative] donc qu'il va s'arrêter là.

- BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES

- BUDGET DEPLACEMENTS

Projet d'achat d'un véhicule MIDIBUS (électrique) pour la Ligne 1 J'ybus

En réponse à M. Michel ABRY, il est confirmé qu'il s'agit de l'achat d'un bus électrique.

Monsieur Serge BERNARD-GRANGER demande si le bus actuel va être gardé ou bien si c'est en remplacement ?

Monsieur Roland LOMBARD répond que le matin, le midi et l'après-midi, ils sont obligés de mettre un doublage de bus. Il y a souvent une surcharge constatée qui peut engendrer des accidents, donc c'est un problème de sécurité. Donc il s'agit d'un bus supplémentaire.

Monsieur Philippe HECTOR demande quelle est l'autonomie d'un bus électrique.

Monsieur Roland LOMBARD indique qu'il est capable de tenir la journée.

J'yvélo

Monsieur Serge BERNARD-GRANGER demande si la consigne installée au plan d'eau fonctionne bien ? Il s'interroge sur le fait de savoir s'il n'aurait pas été intéressant de l'installer plutôt dans une zone industrielle ou économique, plutôt qu'au plan d'eau.

Monsieur Roland LOMBARD explique qu'il s'agit d'une expérimentation. La consigne installée près d'Intermarché fonctionne assez bien, sur 10 consignes, 4 sont louées. Au plan d'eau pour l'instant, cela n'a pas encore démarré. S'il faut déplacer la consigne, cela est tout à fait possible et facile. C'est l'avantage de ces containers.

Monsieur Sylvain BISTON ajoute qu'il faut qu'elles soient visibles.

Monsieur Roland LOMBARD est effectivement de cet avis, et précise qu'en Commission, il a été dit qu'il fallait accompagner le développement de ces consignes.

Proposition d'augmenter le versement mobilité au 1er juillet 2023 :

Monsieur Michel ABRY fait remarquer que beaucoup de choses augmentent à différents endroits.

Monsieur François RAVOIRE lui répond qu'il l'admet mais que c'est en contrepartie du développement des services.

- SERVICE DES EAUX - BUDGETS EAU / ASSAINISSEMENT

François RAVOIRE explique que l'année 2022 a été très compliquée pour le service des eaux avec des situations et des crises à gérer, entre la sécheresse et les pollutions, mobilisant grandement Jean-Pierre LACOMBE, le vice-président. Il passe ensuite en revue les projets 2023.

Monsieur Jean-Pierre LACOMBE intervient concernant les PFAS. Il reprend les propos de François RAVOIRE en disant qu'aujourd'hui, le territoire se trouve au cœur d'un cyclone. Il ajoute que les deux premières collectivités qui sont concernées aujourd'hui sont Pierre-Bénite à LYON qui a des problèmes mais qui a réussi à trouver pour l'instant d'autres ressources, et la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie qui s'est branchée sur le réseau du Grand Annecy en attendant de trouver une solution. C'est grâce au Grand Annecy et à la Veise que l'on est approvisionné actuellement, mais que dès que la ressource de la Veise va baisser, ce qui risque d'arriver vite selon lui car il n'y a pas de neige au Semnoz, pas de pluie, le territoire se retrouvera en difficulté. Il va falloir trouver des solutions pour traiter l'eau de Madrid. En période estivale, d'habitude il s'agit de 3 000 m³ et 9000 m³ par jour à Broise mais là, ça n'atteindra pas cette quantité. Il explique que pour les traiter, des programmes sont en cours, afin de travailler avec un système à base de charbons actifs mais on n'a pas la certitude d'avoir ce matériel dans un délai suffisant pour subvenir à la période d'étiage. Un travail est effectué sur les restrictions d'eau et ce sujet a été abordé lors de la dernière commission eau assainissement.

Monsieur Christian DULAC intervient pour dire qu'il y a peut-être des choses à mettre en place comme des équipements ou autre, et souhaite savoir si cela est inscrit au budget ?

Monsieur Jean-Pierre LACOMBE lui confirme que c'est bien budgétisé.

Monsieur le Président indique qu'il faut être véritablement prêt à l'étiage qui va subvenir. Il va falloir mettre des mesures en place, comme celles qui ont été prises dans le sud de la France. Un travail est fait notamment vis-à-vis des entreprises à travers le dossier pollution à la réduction de la consommation. C'est un énorme travail car ce sont des gros consommateurs. Même si les industriels sont en train de réduire leur consommation, cela ne suffira pas. Aujourd'hui les nappes du territoire ne sont pas fatiguées, elles ne sont plus utilisées mais par courtoisie et respect pour le Grand Annecy qui fournit de l'eau au territoire, il faut modérer la quantité d'eau qui transite chez nous. Dans les jours et semaines à venir, des décisions vont être prises pour réduire la consommation.

Monsieur Christian DULAC pense que la politique menée est contradictoire, notamment la volonté d'économiser de l'eau et de faire de moins en moins de dépenses, mais en construisant de plus en plus. Il dit être interpellé par cela, notamment sur le fait qu'il soit envisagé la possibilité de construire, d'agrandir la population de Rumilly alors que les ressources sont de moins en moins présentes. Il dit être conscient de la volonté de développer Rumilly mais qu'à un moment donné, il n'y aura plus de ressource pour alimenter ces nouveaux habitants.

Monsieur le Président répond qu'il a tout à fait raison, qu'il s'agit d'un des aspects de leur volonté collective de revoir le PLUi-HM assez rapidement, deux ans après l'avoir voté. Certains des plus anciens doivent se rappeler que l'urbanisation était bloquée il y a une dizaine ou une quinzaine d'années. C'était l'assainissement qui était au cœur de la problématique de développement. Une réunion plénière aura lieu en fin d'année pour dire où en est la Communauté de Communes, mais il est bien ressenti par tous que dans le futur, le fil conducteur de l'aménagement du territoire concernera l'eau potable. Le schéma directeur d'eau potable a été lancé et est déterminant pour réaliser l'urbanisation et la vision du territoire.

Monsieur Jean-Pierre LACOMBE indique qu'ils seront peut-être amenés à prendre des décisions très dures par rapport à l'urbanisme.

Monsieur Philippe HECTOR demande, vis-à-vis des industriels qui n'ont pas besoin d'avoir de l'eau « potable » au sens propre du terme, s'il a été étudié la possibilité de leur fournir de l'eau polluée, de manière à délester le réseau actuel ?

Monsieur Jean-Pierre LACOMBE indique que le plus gros consommateur qui est TEFAL, travaille dessus actuellement. L'eau ne serait plus fournie pour une partie de son activité, TEFAL mène un travail avec la DREAL sur ce sujet.

Monsieur Serge BERNARD-GRANGER revient sur un travail qui avait été fait auparavant sur la Chautagne, en précisant qu'il avait cru comprendre qu'il avait été relancé à la fin du mandat précédent. Il demande si le travail est toujours d'actualité ? Il pense qu'il y a aussi peut-être possibilité de travailler avec d'autres territoires que Grand Annecy.

Monsieur Jean-Pierre LACOMBE répond que des discussions étaient en cours, et que pour le territoire, cela a évolué puisqu'aujourd'hui c'est Grand Lac qui gère l'eau sur la Chautagne. Il précise qu'une réunion est programmée le 16 Mars avec le Président de Grand Lac et le Vice-président en charge de l'eau pour travailler sur des possibilités de connexion entre nous et leur territoire, voire peut-être à une connexion entre les deux lacs.

Monsieur Serge BERNARD-GRANGER constate que ce sont des pistes de travail.

Monsieur Jean-Pierre LACOMBE l'admet mais ajoute que ce sont des choses qu'il va falloir activer rapidement car cela intéresse aussi Grand Annecy pour fournir de l'eau sur le Pays d'Alby.

Monsieur Philippe HECTOR précise que le document projeté n'a pas été reçu par les élus au format numérique et demande s'il est possible de leur transmettre ?

Monsieur François RAVOIRE répond que cela sera fait.

A l'issue de ce débat, le conseil communautaire, à l'unanimité, PREND ACTE du débat des orientations budgétaires de l'exercice 2023 concernant :

- le budget principal ;
- le budget Zones d'Activités Economiques ;
- le budget immobilier d'entreprises ;
- le budget déchets ménagers et assimilés ;
- le budget transports scolaires ;
- le budget de transports publics de voyageurs et déplacements ;
- le budget eau potable ;
- le budget assainissement.

2. Prévention et valorisation des déchets et milieux aquatiques :

Contrat de bassin Fier et Lac d'Annecy 2020-2022 : Avenant n°1 à la phase 2 du contrat de bassin

Rapporteur : Yohann TRANCHANT, Vice-président

L'élaboration du Contrat de Bassin Fier et Lac d'Annecy a été lancé en 2009, pilotée par la communauté d'Agglomération d'Annecy. L'ensemble des partenaires s'est accordé sur des enjeux et objectifs à l'échelle du territoire ainsi que sur la réalisation d'un programme d'actions sur une durée de 7 ans (2017-2023).

Au-delà d'un programme d'études et de travaux, le Contrat correspond à la mise en œuvre d'une gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle pertinente du bassin Fier et Lac d'Annecy.

Le Contrat, dont le pilotage est assuré par le Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA) depuis le 1^{er} janvier 2017, a été signé le 11 septembre 2017 et est rentré dans une première phase optionnelle (2017-2019).

La deuxième phase optionnelle (2020-2022) a ensuite été lancée via un avenant approuvé en janvier 2020 par l'ensemble des acteurs. Le nouveau programme proposé pour la seconde phase opérationnelle a intégré les conclusions du bilan à mi-parcours réalisé en juin 2019. Suite à une demande du SILA en date du 6 mai 2022, la date d'échéance du contrat serait repoussée du 31 mars 2023 au 31 décembre 2023 afin de réaliser l'exécution la plus complète de nombreuses actions. Ainsi un nouvel avenant est proposé à l'ensemble des partenaires du contrat.

Les deux actions (Q6-1) de cet avenant concernant la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie sont « Reconquérir la qualité de l'eau sur les 2 captages prioritaires de Sous-Chemiguet et Saint-Eusèbe Palaisu », financées à 70 % par l'Agence de l'eau.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 relatif à la phase n°2 du Contrat de bassin Fier et Lac d'Annecy, annexé à la délibération ;
- **AUTORISE** le Président à signer ledit avenant n°1.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant formulée, M. le Président remercie la presse et les participants et lève la séance publique à 21h16.

La secrétaire de séance,

Christian DULAC

Le Président,

Christian HEISON